



Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

F.F.V.B.

17 rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY- LE-ROI

Choisy le Roi 25 octobre 2007

FFVB

17 rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI

Monsieur le trésorier général, Messieurs les membres du Bureau,

Nous vous remercions de votre courrier en date du 15 octobre en réponse de notre courrier du 24 septembre.

Nous comprenons fort bien les difficultés que rencontre la FFVB avec ses partenaires, mais nos arbitres ne doivent pas en subir les conséquences, et mettre en difficulté leur trésorerie personnelle par des frais de déplacement avancés par leurs soins. En effet, vous avez réglé le solde dû aux arbitres le 17 juillet et crédité le 8 août pour la majorité d'entre eux.

Nous vous rappelons le contenu du PV de l'AG du Lavandou (2005) où le remboursement des frais de déplacement mensuel des arbitres a été voté à la majorité absolue. Page 63 Proposition N°3 de la CCA intitulée « Assiduité des remboursements des frais de déplacements des arbitres une fois par mois ».

Résultat de ce vote : Voix en séance : 3609 Voix pour : 3609.

Nous vous rappelons que la CCA s'était félicité, à l'occasion de sa réunion annuelle avec ses délégués régionaux, le 8 octobre 2005, de la promesse de Mr Daniel Murail qui oeuvrait dans le même sens.

La situation des arbitres de beach volley est elle aussi préoccupante. En effet de nombreux règlements d'indemnités sont toujours en attente.

Nous ne cherchons en aucune façon à polémiquer avec vous, mais nos remarques s'appuient sur des textes figurant sur le site internet de la FFVB.

Nous vous prions de recevoir Monsieur le Trésorier et Messieurs les membres du Bureau nos cordiales salutations.

JP BEGU  
Secrétaire Général